

the Senate, he was arguing, though not too well, that the Senate had no such right.

The issue was over tariff changes described as embodying a "national policy." This was not the first time that this celebrated expression appeared in our Parliamentary annals. It appeared first in 1869, when Charles Tupper asked the government to impose a duty both on wheat and on coal. "This would be," said Tupper, "the truly national policy by which both the Upper and the Maritime provinces would have been equally benefited, and the trade between them encouraged."⁴ These changes were effected, amid a good deal of controversy, in the 1870 session. A duty was applied to wheat, flour and meal entering Canada. It was designed to protect Canadian farmers, really the Ontario ones, from competition from the Americans. A *quid pro quo* to satisfy Nova Scotia was essential, for Nova Scotia imported much of its flour from the United States; consequently a duty was laid upon imported coal, to help expand the market for Nova Scotian coal in Quebec and Ontario. This was the policy that Charles Tupper had advocated in the 1869 session; now it was translated into reality. (Perhaps it is significant that Charles Tupper joined the Macdonald government a month after the 1870 session was over.) It was a policy that the government had hitherto resisted; attempts had been made both in the 1867-1868 session and in the 1869 one, by Tupper and others, to persuade the Government otherwise.⁵

In 1870 vigorous protests against the implementation of such a tariff arose not only in the House of Commons, but in the Senate. The New Brunswick Senators saw the prospect of increased prices of flour and coal in New Brunswick for no discernible benefit to New Brunswickers. Senator John Robertson of Saint John was outspoken:

He asserted without fear of contradiction that the men who were most anxious to accomplish the union [of 1867] were now the most bitterly opposed to it, on account of the legisla-

Conseil législatif de modifier une loi des subsides de l'Assemblée. Mais en 1870, alors ministre des Postes et leader du gouvernement au Sénat, il soutenait, non sans mal, que le Sénat ne possédait pas un tel droit.

Il s'agissait de modifier les tarifs douaniers dans le cadre d'une «politique nationale». Ce n'était pas la première fois que cette fameuse expression apparaissait dans les annales du Parlement. Elle avait fait sa première apparition en 1869, lorsque Charles Tupper demanda au gouvernement d'imposer des droits de douane sur le blé et la houille. «Ce serait là» disait Tupper, «une politique réellement nationale qui jouerait également en faveur du Haut-Canada et des provinces Maritimes en encourageant le commerce entre ces deux régions».⁴ Ces modifications furent adoptées, non sans mal, au cours de la session de 1870. Le blé et la farine furent frappés de droits de douane à l'entrée au Canada. Cette taxe était destinée à protéger les agriculteurs canadiens, notamment ceux de l'Ontario, de la concurrence américaine. Il fallait cependant accorder une compensation à la Nouvelle-Écosse car elle importait beaucoup de farine des États-Unis; la houille importée fut donc également frappée de droits de douane pour faire en sorte que le marché du charbon néo-écossais puisse se développer au Québec et en Ontario. La politique qu'avait soutenue Charles Tupper au cours de la session de 1869 devenait réalité. (Remarquons au passage que Charles Tupper entra dans le gouvernement Macdonald un mois après la fin de la session de 1870). C'était une politique que le gouvernement avait longtemps refusé d'adopter malgré les efforts déployés par Tupper et d'autres, au cours de la session de 1867-1868 et celle de 1869, pour tenter de le faire changer d'idée.⁵

En 1870, de violentes protestations furent émises contre l'adoption de ces tarifs douaniers et ce non seulement à la Chambre des communes mais au Sénat. Les sénateurs du Nouveau-Brunswick ne pensaient pas que l'augmentation du prix de la farine et de la houille au Nouveau-Brunswick profiterait à ses habitants. La déclaration du sénateur John Robertson de Saint John était claire:

Il affirme sans crainte d'être contredit que les hommes qui souhaitaient le plus réaliser l'union (de 1867) en sont maintenant les adversaires les plus convaincus à cause de la législation du

⁴ Canada, House of Commons, *Debates*, 1869 (Ottawa, 1973), p. 334 (May 14, 1869).

⁵ See for example the remarks of Francis Jones (Leeds & Grenville N.) in Canada, House of Commons, *Debates* 1867-1868 (Ottawa, 1967) p. 594 (April 30, 1868).

⁴ Canada, Chambre des communes, *Débats*, 1869 (Ottawa, 1973), p. 334 (14 mai 1869).

⁵ Voir les observations de Francis Jones (Leeds & Grenville Nord) dans Canada, Chambre des communes, *Débats* 1867-1868, (Ottawa 1967), p. 594 (30 avril 1868).